



PLAN  
RÉGIONAL  
SANTÉ TRAVAIL

Auvergne  
Rhône-Alpes



# LES MATÉRIAUX AMIANTÉS EN DÉPÔTS SAUVAGES OU DÉCHÈTERIE

31 MARS 2023

Cécile VERSET - Ingénieur de prévention - DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Deborah DESSALLES - Technicienne valorisation – traitement, VALTOM 63



Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités



# OBJECTIFS

- **Connaître les risques liés à l'amiante, en matière de santé publique et de santé au travail**
- **Prendre conscience de la potentielle présence d'amiante dans les matériaux en déchèterie et dans les dépôts sauvages**
- **Connaître les principales obligations réglementaires en matière de protection des agents et de l'environnement**
- **Identifier les types de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

# PLAN DE L'INTERVENTION

- Qu'est-ce que l'amiante ?
- Les impacts sur la santé
- Quelles sont les réglementations applicables
- Visualisation des différents types de déchets contenant de l'amiante rencontrés en déchèterie
- Organisation face à la présence de ce matériau : quelle formation ? quelle protection ? quelle gestion des déchets ?

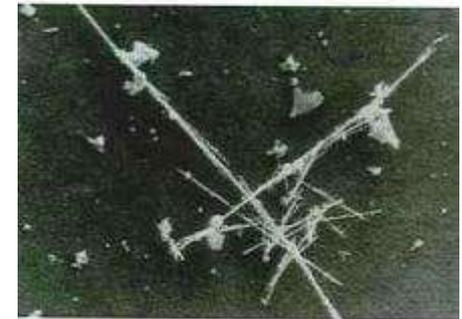
# QU'EST-CE QUE L'AMIANTE ?

# L'AMIANTE : ORIGINE ET UTILISATIONS

**Amiante** = roche que l'on trouve à l'état naturel



Fibres d'amiante



Fibres d'amiante

ayant des propriétés multiples :

- grande résistance à l'usure
- grande résistance au feu
- pas de conduction électrique
- isolant acoustique et thermique
- non-inflammable
- résistant aux produits chimiques
- résistant aux micro-organismes



# RÉPONSE AU QUIZZ

**Q1** : Les fibres d'amiante respirables sont visibles à l'œil nu.

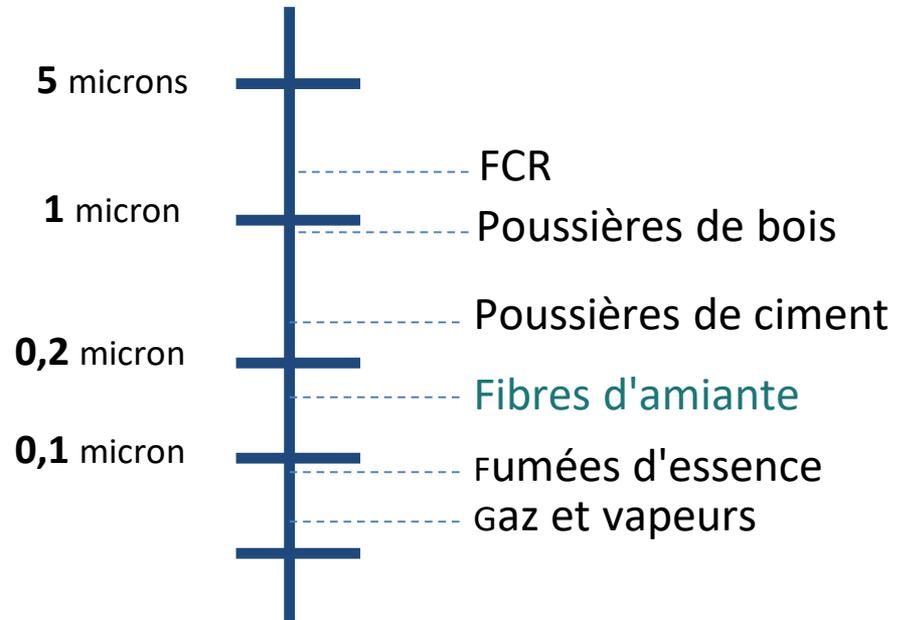
~~Vrai~~

**Faux**

Selon les variétés, le diamètre des fibres est de 0,02 à 1  $\mu$  soit 400 à 2000 fois plus petit qu'un cheveu dont le diamètre est de l'ordre de 70 $\mu$ . Il est nécessaire d'utiliser des microscopes.

# LES CARACTÉRISTIQUES

La fibre d'amiante est minuscule et donc invisible.



# HISTORIQUE

- Matériau connu en **Grèce antique** (asbestos = indestructible) et cité par Marco Polo (XIIIème siècle)
- Extraction industrielle à partir de 1860, pour **l'industrie textile**
- 1906 : première alerte sur les **dangers de l'amiante** par l'inspecteur du travail Auribault à Caen (industrie textile)
- 1931 : **première réglementation** pour la protection des travailleurs contre l'exposition à l'amiante, au Royaume-Uni
- 1945 :
  - Développement de l'amiante dans les produits de construction
  - Prise en charge de l'asbestose comme maladie professionnelle en France
- 1975 : pic de la consommation d'amiante
- 1977 : premières **règles spécifiques** de protection des travailleurs en France
- 1997 : **interdiction** de l'utilisation d'amiante en France

# L'AMIANTE

## En résumé :

**Un matériau naturel et fibreux**

**Employé durant des décennies, principalement dans la construction en raison de ses qualités exceptionnelles**

**Causant de graves maladies**

# LES IMPACTS SUR LA SANTÉ



Q2

# RÉPONSE AU QUIZZ

Q2 : L'amiante a des effets uniquement sur les organes du système respiratoire.

~~Vrai~~

**Faux**

- Certains cancers du colon, du rectum et de l'estomac seraient également liés à des expositions à de l'Amiante.
- La Norvège reconnaît aussi le cancer de l'estomac comme maladie professionnelle liée à l'amiante.
- Cinq pays européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Norvège) ont inscrit le cancer du larynx sur la liste des maladies professionnelles attribuables à l'amiante.

# L'AMIANTE : PATHOLOGIES

## CANCER DES POUMONS (latence 20 ans)

Risque de cancer du poumon plus important pour les personnes exposées à l'amiante et pour celles atteintes de fibrose.

*63 % des cancers liés à l'amiante reconnus en 2019 \*\*\**

## ASBESTOSE (exposition massive, latence 10 ans)

Fibrose entraînant diminution de la capacité pulmonaire totale, essoufflement et insuffisance respiratoire identique à la silicose des mineurs

## PLAQUES PLEURALES (latence 10 à 20 ans)

Épaississements localisés des feuillets constituant la plèvre.

## MESOTHELIOME \* (latence de 25 à 40 ans)

Cancer touchant :

- l'enveloppe des poumons (plèvre)
- la cavité péritonéale (péritoine)

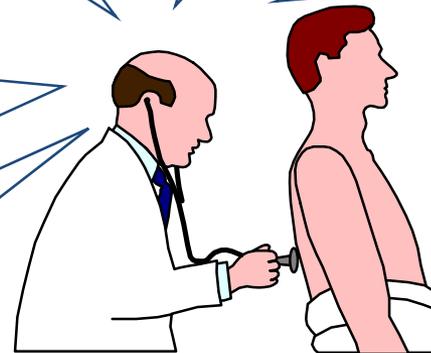
*27 % des cancers liés à l'amiante reconnus en 2019 \*\*\**

*\* maladie à déclaration obligatoire depuis 2012*

## AUTRES CANCERS

Larynx\*\*, ovaire\*\*, colon, rectum, estomac

*\*\* Depuis 2009, reconnus par le CIRC et recommandation de l'ANSES en 2022 de créer de nouveaux tableaux de maladies professionnelles pour permettre la reconnaissance de ces cancers comme conséquence de l'inhalation de fibres d'amiante.*



**Cancers = 49% des maladies « amiante » reconnues en 2019 \*\*\***

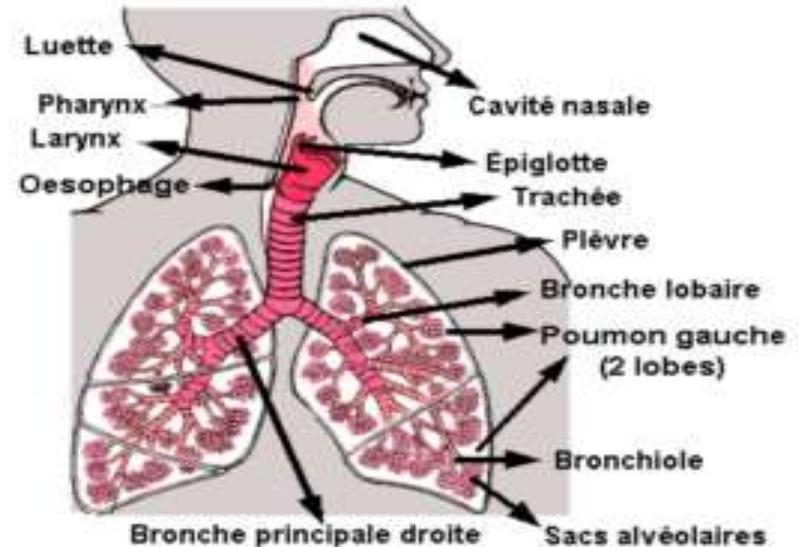
*\*\*\* Source : Bilan INRS des MP « Amiante » - tableau 30 et 30 bis du régime général – données CNAM 2019*

# L'AMIANTE : TOXICITÉ



L'amiante est reconnu cancérigène  
(catégorie 1A par l'Union Européenne et groupe 1 par le CIRC).

Les fibres pénètrent par **inhalation** et sont susceptibles de migrer dans d'autres organes.



Dimension + Forme + Bio-persistance

➡ Pas d'élimination des fibres

➡ Maladies

# Les points communs des maladies liées à l'Amiante

Qu'elles soient non cancéreuses ou cancéreuses elles ont en commun :

- Une relation dose / effet : quantités inhalées, durée de l'exposition, **mais pas de valeur seuil**
- Une apparition retardée de plusieurs dizaines d'années
- Une persistance du risque toute la vie = le risque ne disparaît pas après l'arrêt de l'exposition
- L'absence de traitement préventif de l'apparition et du développement des maladies
- Des symptômes non spécifiques de l'exposition à l'amiante



# RÉPONSE AU QUIZZ

**Q3** : L'amiante est la première cause de maladie professionnelle en France.

~~Vrai~~

Faux

- C'est la seconde cause de maladie professionnelle après les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques).
- En revanche, c'est la première cause de cancers professionnels et de décès liés aux maladies professionnelles.
- L'amiante représente 16% des dépenses de la Branche AT/MP en 2016 soit de l'ordre de 2 milliards d'euros.

## Les conséquences sur le régime général de la sécurité sociale (chiffres 2019)

La grande majorité des pathologies et décès liées à l'amiante sont dues à des expositions professionnelles ou para professionnelles.

### Pour le secteur du BTP :

1<sup>ère</sup> cause de cancers professionnels

2<sup>ème</sup> cause de maladies professionnelles (2881 nouveaux cas reconnus 30 et 30 bis)

- ➔ Reconnaissance par la sécurité sociale de plusieurs pathologies liées à l'Amiante : tableau [n°30](#) et [30 bis](#) (régime général) et tableaux 47 et 47 bis (régime agricole).
- ➔ Coût important pour la branche assurance maladie du régime général : **2 milliards €** (en 2016)



# RÉPONSE AU QUIZZ

**Q4 :** Chaque jour en France, plus d'un million de travailleurs sont susceptibles d'être exposés à l'amiante.



**Vrai**



~~Faux~~

Il est évalué que plus de 500 000 personnes du BTP (notamment des corps d'état secondaires : peintre, plombiers, électricien,...) sont exposés, auxquels il faut ajouter les personnes relevant des activités de maintenance industrielles, d'entretien courant et nettoyage, des personnels des collectivités publiques...

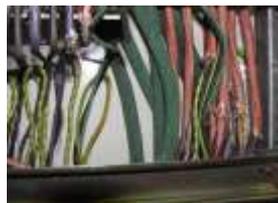
# Activités les plus exposées aux fibres d'amiante

Mécanique  
Soudure  
Plomberie  
Maçonnerie  
Chaudronnerie  
Électricité

...

mais également dans les déchets issus de ces activités et du bâtiment

et notamment en déchèterie et lors des dépôts sauvages



Gaine de câbles  
électriques



Joint de bride



Mastic vitrier



Appui de fenêtre



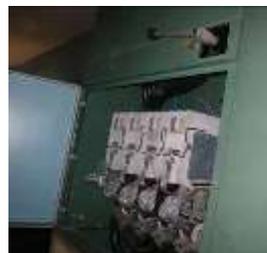
Garniture de friction



Tambour de frein



Tresse sur porte  
de chaudière



Isolant entre  
contacts électriques



Calorifugeage



Crépi et enduit 18

# L'AMIANTE ET LA SANTÉ

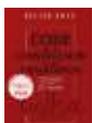
## En résumé :

**De nombreuses maladies graves et mortelles qui surviennent longtemps après une exposition**

# QUELLES SONT LES RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES

# Le contexte réglementaire

Amiante : comment le repérer ? *	Amiante : comment le traiter ?	Amiante : comment l'éliminer ?
Code de la santé publique (CSP)	-	-
Code de la construction et de l'habitation (CCH)	-	-
Code du travail (CT)		
-	-	Code de l'environnement (CE)
-	-	Transport ADR*



\*ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

\* Les différents types de repérages seront abordés lors du 2eme webinaire

# RÉGLEMENTATION

Décret du 24 décembre 1996

## Code du travail et code de la consommation

**Interdiction** de fabrication, transformation, vente, importation, exportation, détention en vue de la vente, offre, vente, mise sur le marché national et cession **à quelque titre que ce soit** de toutes variétés de fibres d'amiante, **que ces substances soient ou non incorporées** dans des matériaux, produits ou dispositifs.

Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 1997

Exception : véhicules d'occasion (jusqu'en 2003)



# RÉPONSE AU QUIZZ

**Q5 :** Les élus ont la responsabilité de la prise en compte du risque amiante dans les déchèteries ou lors de la découverte de dépôts sauvage ?



**Vrai**



~~Faux~~

Le risque amiante fait partie intégrante des risques professionnels, tous les outils possibles sont à mettre en place pour le prévenir (évaluation des risques, formation, mode opératoire, consignes, fourniture de MPC et EPI...).

# RÉGLEMENTATION

## Code du travail /Décret du 4 mai 2012

Obligation de protection des travailleurs potentiellement exposés à l'inhalation des fibres d'amiante

Sont concernés :

- les employés, les employeurs et les travailleurs indépendants
  - qui retirent ou déposent des matériaux amiantés
  - qui interviennent sur des matériaux amiantés sans les déposer

➔ Non concernés : les particuliers qui travaillent chez eux

# RÉGLEMENTATION

**Code du travail /Décret du 4 mai 2012**

## **Qu'est-ce qu'un retrait d'amiante (SS3) ?**

Avant les travaux, il y a de l'amiante, après il n'y en a plus.

Exemples : remplacement d'une toiture, démolition d'un bâtiment

## **Qu'est-ce qu'une intervention sur matériaux amianté (SS4) ?**

Le matériau reste en place mais il y a risque d'émission d'amiante pendant les travaux

Exemples : percement de parois, recouvrement de sols

# RÉGLEMENTATION

**Code du travail /Décret du 4 mai 2012**

**Si retrait de matériaux amiantés (SS3) :**

- Obligation de recourir à une entreprise certifiée
- Travaux réalisés par des salariés formés tous les 3 ans par un organisme certifié par un organisme accrédité
- Mesures d'empoussièrement avant, pendant et après les travaux
- Envoi d'un « plan de retrait » à l'inspection du travail un mois avant le démarrage des travaux

# RÉGLEMENTATION

**Code du travail /Décret du 4 mai 2012**

**Si intervention sur matériaux amiantés (SS4) :**

- Pas d'obligation de recourir à une entreprise certifiée
- Travaux réalisés par des salariés formés tous les 3 ans (pas d'obligation d'organisme certifié)
- Mesures d'empoussièrement allégées
- Envoi d'un « mode opératoire » générique à l'inspection du travail (pas de délai d'un mois à respecter)

# RÉGLEMENTATION

## Code de l'environnement

Tout déchet contenant de l'amiante est dangereux.

On distingue deux types de déchets :

- Les déchets **d'amianté lié**, exemples : fibrociment, dalles de sol en plastique
- Les déchets **d'amiante non-lié**, exemples : flocages, calorifugeages, tresses, produits réduits en poussières ou en fragments par ponçage, fraisage, etc. ainsi que les articles pollués par des poussières (cartouches, filtres, etc.)

**Les notions d'amiante friable et non-friable ont disparu de la réglementation en 2012.**

# RÉGLEMENTATION

## Code de l'environnement

Dans tous les cas, les déchets amiantés doivent être conditionnés et étiquetés



# RÉGLEMENTATION

## Code de l'environnement

### Transport des déchets

**Amiante lié** : étiquetage et emballage approprié, de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières pendant le transport



# RÉGLEMENTATION

Code de l'environnement

Transport des déchets

**Amiante non-lié** : emballages agréés pour le transport des marchandises dangereuses



Q6



# RÉPONSE AU QUIZZ

**Q6 :** Les déchets d'amiante peuvent suivre la filière des déchets inertes.

~~Vrai~~

**Faux**

L'élimination des déchets amiantés est réglementée :

Amiante lié, terres amiantifères et déchets d'enrobés : Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) avec casiers dédiés.

Autres déchets (amiante non-lié) : Installations de stockage de déchets dangereux (ISDD) ou inertage par vitrification.

# LA RÉGLEMENTATION AMIANTE

## En résumé :

Plusieurs réglementations applicables

Pour protéger les agents en déchèterie, il faut appliquer les règles issues du code du travail

# LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE RENCONTRÉS EN DÉCHÈTERIE OU EN DÉPÔT SAUVAGE

## LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE RENCONTRÉS EN DÉCHÈTERIE OU EN DÉPÔT SAUVAGE

L'amiante est en général mélangé à d'autres substances :

- Amiante + ciment
- Amiante + bitume (colles)
- Amiante + PVC (dalles de sol)
- Amiante + plâtre

L'amiante est invisible à l'œil nu.

Le seul moyen de savoir si un matériau contient effectivement de l'amiante est de procéder à une analyse en laboratoire.

# LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE RENCONTRÉS EN DÉCHÈTERIE OU EN DÉPÔT SAUVAGE

## ❖ Le fibrociment

- Aspect rugueux, gris clair à l'état brut, matériau fragile et cassant



# LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE RENCONTRÉS EN DÉCHÈTERIE OU EN DÉPÔT SAUVAGE



# LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE RENCONTRÉS EN DÉCHÈTERIE OU EN DÉPÔT SAUVAGE



**ATTENTION  
CONTIENT DE  
L'AMIANTE**

Respirer la  
poussière d'amiante  
est dangereux  
pour la santé

Suivre les consignes  
de sécurité



**ATTENTION  
CONTIENT DE  
L'AMIANTE**

Respirer la  
poussière d'amiante  
est dangereux  
pour la santé

Suivre les consignes  
de sécurité

# LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE RENCONTRÉS EN DÉCHÈTERIE OU EN DÉPÔT SAUVAGE



# LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE RENCONTRÉS EN DÉCHÈTERIE OU EN DÉPÔT SAUVAGE



**ATTENTION  
CONTIENT DE  
L'AMIANTE**

Respirer la  
poussière d'amiante  
est dangereux  
pour la santé

Suivre les consignes  
de sécurité

# LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE RENCONTRÉS EN DÉCHÈTERIE OU EN DÉPÔT SAUVAGE



# LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE RENCONTRÉS EN DÉCHÈTERIE OU EN DÉPÔT SAUVAGE

## ❖ Ardoises



**ATTENTION  
CONTIENT DE  
L'AMIANTE**

Respirer la  
poussière d'amiante  
est dangereux  
pour la santé

Suivre les consignes  
de sécurité

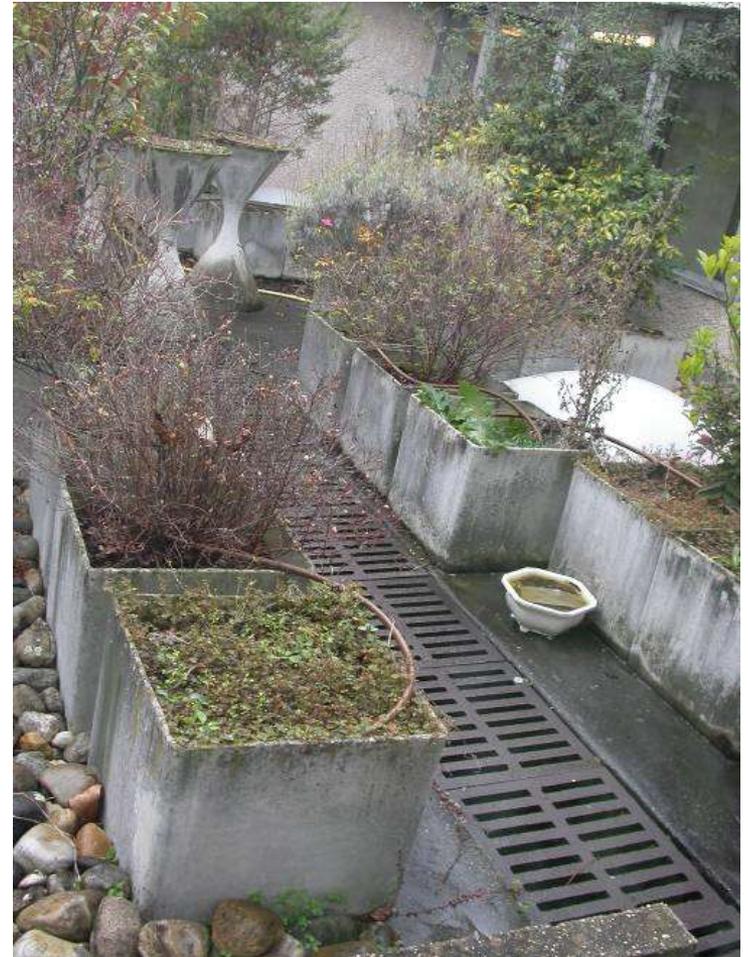
# LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE RENCONTRÉS EN DÉCHÈTERIE OU EN DÉPÔT SAUVAGE

## ❖ Conduits



# LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE RENCONTRÉS EN DÉCHÈTERIE OU EN DÉPÔT SAUVAGE

## ❖ Bacs et jardinières



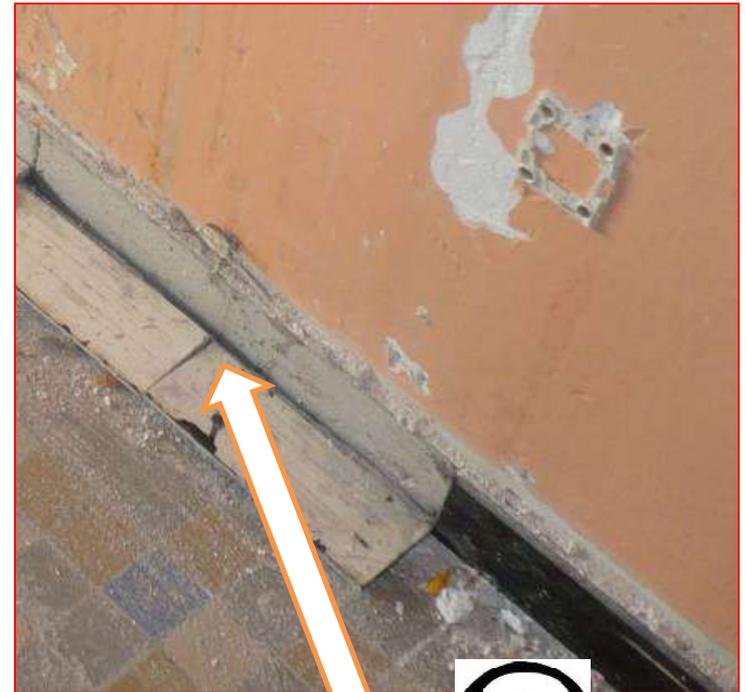
# LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE RENCONTRÉS EN DÉCHÈTERIE OU EN DÉPÔT SAUVAGE

## ❖ Dalles de sol en PVC et leurs colles



# LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE RENCONTRÉS EN DÉCHÈTERIE OU EN DÉPÔT SAUVAGE

## ❖ Colles de faïence et de plinthes



## LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE RENCONTRÉS EN DÉCHÈTERIE OU EN DÉPÔT SAUVAGE

Par précaution, tout matériau susceptible de contenir de l'amiante doit être considéré comme amianté.

Seules exceptions :

- Matériaux dont le marquage précise sans équivoque une fabrication après 1997
- Plaques en fibrociment dont le marquage mentionne les lettres « NT » ou « N »

**Dans le doute, il n'y a pas de doute :  
un matériaux suspect est un matériau amianté.**



Morceau de plaque marqué NT

Morceau de plaque sans marquage =  
suspicion amiante

## LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE RENCONTRÉS EN DÉCHÈTERIE OU EN DÉPÔT SAUVAGE

- En déchèterie, les flux concernés par les déchets amiantés sont :
  - Flux gravats
  - Flux encombrants



- Les collectivités sont aussi concernées par la présence de déchets amiantés dans les dépôts sauvages.



# RÉPONSE AU QUIZZ

**Q7** : Plus de 3000 produits industriels et domestiques contiennent de l'amiante



**Vrai**



~~Faux~~

En résumé, il y a plus de 3000 produits ayant contenu de l'amiante encore présents en France.

A noter que l'INRS a établi une liste, non exhaustive, de produits et de matériaux contenant de l'amiante susceptibles d'être présents dans des bâtiments ou des équipements avec les noms et références des fabricants : [cf. ED 1475 \(http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%201475\)](http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%201475)

- Faible coût allié à des propriétés physiques et chimiques « exceptionnelles » ont entraîné un usage massif de l'amiante.
- Seuls 60 pays ont actuellement interdit l'amiante, des produits importés en France peuvent encore en contenir (difficulté de maîtrise de la sous-traitance dans certains pays dits « à bas coût », difficulté de contrôle au frontière,...).

**ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE  
DE CE MATÉRIAU : QUELLE  
FORMATION ? QUELLE PROTECTION ?  
QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?**

## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

- Les agents des collectivités peuvent être confrontés à la présence de déchets amiantés lors de leurs missions de gestion des déchets.
- Quelle formation leur apporter ?



# RÉPONSE AU QUIZZ

**Q8** : J'ai suivi la formation sensibilisation au risque amiante, je peux retirer des déchets d'amiante liés dans un dépôt sauvage

~~Vrai~~

Faux

Pour une intervention sur déchets amianté il faut une formation sous-section 4 à minima. Cette formation doit être conforme à l'arrêté du 23 février 2012.

## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

- Les agents des collectivités peuvent être confrontés à la présence de déchets amiantés lors de leurs missions de gestion des déchets.

Quelle formation leur apporter ?

- Sensibilisation
- Formation SS4
- Formation SS3

## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

### Formation : sensibilisation aux risques amiante et plomb – catalogue CNFPT AURA

- Connaître la réglementation relative à l'amiante
  - Les obligations des propriétaires et employeurs
  - Les obligations de formation, protection des opérateurs
  - Certification des entreprises
- Formation sur 2 jours

**[La sensibilisation aux risques amiante et plomb dans les bâtiments | CNFPT - Auvergne Rhône-Alpes](#)**

## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

### Formation : sous-section 4 opérateur/encadrant – à construire avec CNFPT

→ agents en contact avec l'amiante :

- Interventions de nettoyage et manipulations d'amiante
- Interventions de sciage sur des éléments en amiante-ciment
- Interventions de ramassage de divers matériaux contenant de l'amiante
- Interventions diverses impliquant le stockage et la manipulation d'amiante

Objectifs :

- Connaître le risque amiante, la réglementation qui lui est liée et les impacts sur la santé.
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention.
- Organiser la prévention sur la déchèterie ou le site concerné.
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits...

Mise en situation sur Plate-Forme pédagogique

- 5 jours de formation

## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

### Formation : sous-section 3

- **Article R.4412-114 du code du travail et arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante**
- Rappel : cela concerne toute opération de retrait ou d'encapsulage de matériaux ou produits amiantés.
- En ce qui concerne les activités de retrait ou d'encapsulage de l'amiante, la formation est obligatoirement dispensée par un organisme de formation certifié.

## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

Les agents des collectivités peuvent être confrontés à la présence de déchets amiantés lors de leurs missions de gestion des déchets (en déchèterie ou en dépôt sauvage).

- Quelles protections sont nécessaires pour intervenir ?
  - Les voies respiratoires
  - Les mains
  - Les pieds
  - Le corps entier
  - Respecter les consignes



# RÉPONSE AU QUIZZ

**Q9** : Je dois intervenir pour retirer et conditionner de l'amiante lié, je peux utiliser un masque FFP2 pendant 15 min maximum

~~Vrai~~

Faux

Je dois utiliser à minima un masque à usage unique de type FFP3 (FFP1 et FFP2 interdits) mais son usage est limité à 15 minutes cumulées par jour. Au delà je dois utiliser au moins un demi-masque avec cartouche P3 mais cela dépend du niveau d'empoussièrement.

## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

Quelles protections sont nécessaires pour intervenir ?

- Les voies respiratoires
  - Masque à usage unique de type FFP3 (FFP1 et FFP2 interdits) – **limité à 15 minutes cumulées par jour**
  - Demi-masque à cartouche(s) de type P3 – plus protecteur, les cartouches et le harnais sont à usage unique
  - Ou autres masques plus performants encore



## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

Quelles protections sont nécessaires pour intervenir ?

- Les mains
  - Gants à usage unique étanches aux particules et compatibles avec l'activité exercée
  
- Les pieds
  - Surchaussures à usage unique ou bottes décontaminables



## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

Quelles protections sont nécessaires pour intervenir ?

- Le corps entier
- Combinaison à usage unique de type 5, aux coutures recouvertes ou soudées, à capuche, fermée au cou, aux chevilles et aux poignets



Q10

# RÉPONSE AU QUIZZ

**Q10** : Tout déchet d'amiante doit être emballé dans un double contenant étanche pour être traité.



**Vrai**



~~**Faux**~~

Explication en image...

## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

Quelle gestion des déchets :

- Conditionnement :
- Obligation de conditionner l'amiante dans un double emballage totalement étanche présentant l'étiquetage « amiante »



Sac pour EPI amiantés



Dépôt bag amiante

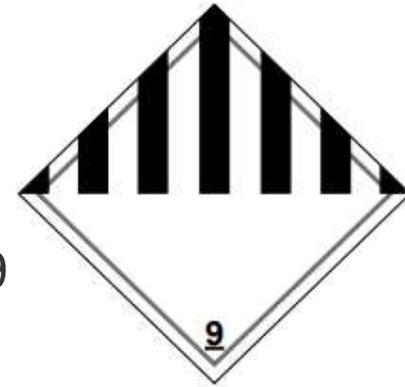


Big bag amiante

## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

Quelle gestion des déchets :

- Transport selon les règles relatives au transport de matières dangereuses ADR
  - classement ADR marchandise dangereuse classe 09
  - transport permettant d'éviter l'envol des fibres d'amiante = contenants homologués
  - documents nécessaires pour le transport de déchets classe 09



## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

Quelle gestion des déchets ?

- Traitement des déchets d'amiante
- Enfouissement en casier amiante (arrêté ministériel du 15 février 2016 autorisant le stockage en ISDND sur casier mono-déchets si amiante lié à un matériaux inerte ayant conservé son intégrité)
- Enfouissement en ISDD pour l'amiante libre ou unité de vitrification (inertage)

# ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

Quelle gestion des déchets :

- Obligation de traçabilité des déchets d'amiante traités avec BSDA
- La traçabilité administrative des déchets d'amiante depuis leur production sur le chantier jusqu'à l'installation de traitement ou d'élimination doit être assurée avec le bordereau de suivi de déchets d'amiante (BSDA) dématérialisé sur la plateforme numérique Trackdéchets.




# EXEMPLE DU VALTOM

## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

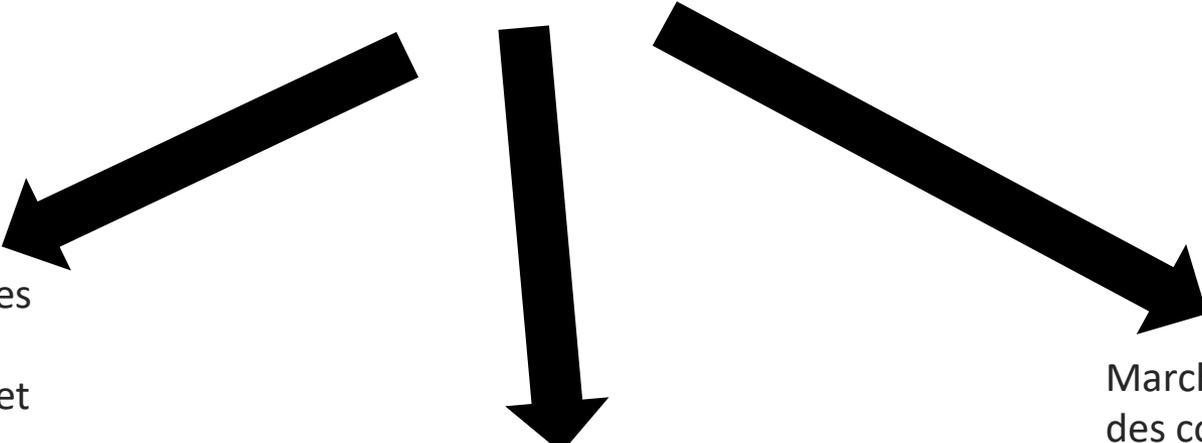
Présentation du VALTOM :

- 9 collectivités adhérentes avec la compétence collective des déchets et la gestion des déchèteries
- 50 déchèteries
- Volonté de développer la valorisation des gravats mais point de vigilance sur la présence de déchets amiantés



## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

- Prise de conscience du risque amiante en 2019
- Information des élus sur le risque amiante et la présence d'amiante dans les déchets collectés en déchèterie



Formation des agents de déchèteries et encadrants

Marché de dépollution des bennes gravats si présence d'amiante

Marché public pour des collectes ponctuelles d'amiante pour les particuliers

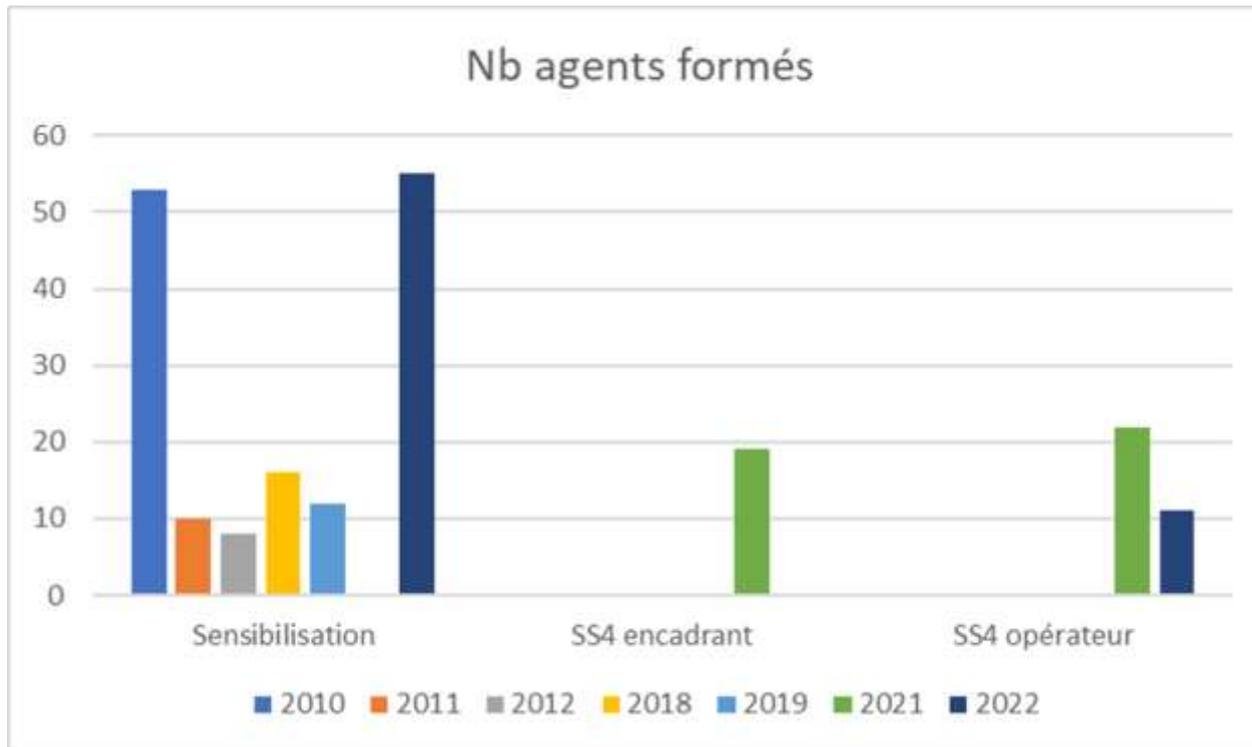
## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

- Formation des agents de déchèteries et encadrants : connaître et reconnaître l'amiante
- Formation permettant aux agents d'acquérir des connaissances sur la définition de l'amiante, les risques pour la santé, les moyens de protection, la réglementation, la reconnaissance des déchets amiantés
  - Une cinquantaine d'agents formés

## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

→ Formation Sous Section 4 :

- Formation des agents susceptibles d'intervenir pour conditionner les déchets d'amiante présents en déchèterie
- Une dizaine de personnes ont été formées

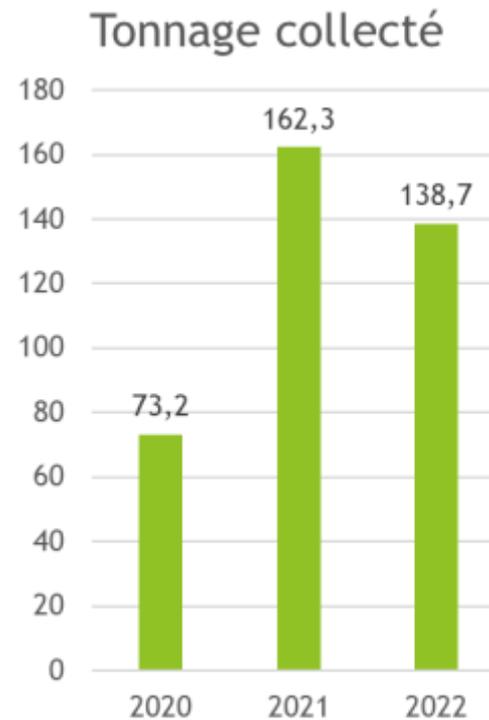
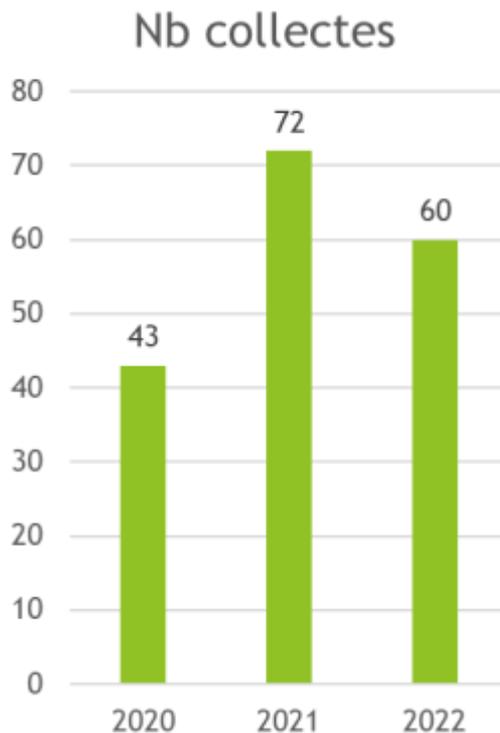


## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

→ collectes ponctuelles d'amiante pour les particuliers

- Objectif :

- Offrir un service de dépôt d'amiante en limitant les risques
- Limiter les dépôts sauvages



## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

- Marché public pour la gestion des collectes ponctuelles d'amiante avec des professionnels du secteur
  - Fourniture des contenants aux usagers avec engagement sur l'honneur
  - Organisation de collectes ponctuelles d'amiante sur rendez-vous par un prestataire
  - Transport et traitement des déchets collectés

## ORGANISATION FACE À LA PRÉSENCE DE CE MATÉRIAU : QUELLE FORMATION ? QUELLE PROTECTION ? QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?

→ Dépollution des bennes à gravats amiantés

- Objectif : assurer la qualité des gravats à valoriser et apporter une solution en cas de présence d'amiante
- Marché public pour la dépollution de bennes présentant des déchets d'amiante
  - Contrôles qualité en entrée de site du prestataire de traitement des gravats
  - Chantier de dépollution par un prestataire spécialisé pour la gestion de l'amiante
  - Conditionnement de l'amiante
  - Transport et traitement de l'amiante



# SAVE THE DATE 04/07/2023

## Webinaire CNFPT : Repérage avant travaux dans les bâtiments

**Connaître les risques liés à l'amiante, en matière de santé publique et de santé au travail**

**Connaître les obligations de repérage de l'amiante (DTA et RAT)  
Identifier les responsabilités des donneurs d'ordres, quel que soit le type d'intervention : en régie ou par une entreprise extérieure.**

**Inscriptions auprès de Marie-Hélène DA ROCHA, assistante formation, [mariehelene.darocha@cnfpt.fr](mailto:mariehelene.darocha@cnfpt.fr) – 04 73 74 58 51**